

N°15-10-62

L'an deux mil quinze, le mercredi 14 octobre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de J. BACQUET), Président, suite à la convocation en date du 6 octobre 2015.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; HANOT C. ; CARVALHO H. ; PIRET R. ; POULAIN P. ; RITAINE E. ; DE JONGHE N. (reçoit pouvoir de J. DELATTRE) ; DOURIEZ D. ; LASSALLE M. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de M. MAGERE) ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ; BOIN E. ; LEMAIRE C. (reçoit pouvoir de D. BEE)

Messieurs PRUVOST M. ; DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; CRETON S. ; GARENAUX M. ; GUILLEMANT S. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; BRUGGEMAN M. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; WALLET B. ; LANCE R. ; WAUQUIER A. ; CORDIER A. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. (reçoit pouvoir de M. WAVRANT) ; TELLIER C. ; EVRARD D. ; LEFEBVRE S. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G.

Absents excusés :

Madame LHERMITTE M.P.

Messieurs DUWAT A. ; DELATTRE J. (donne pouvoir à N. DE JONGHE) ; SAGNIER F. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. (donne pouvoir à ML BERQUEZ) ; MAGERE M. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à H. CARVALHO) ; WAVRANT M. (donne pouvoir à R. DENUNCQ) ; BACQUET J. (donne pouvoir à C. LEROY) ; BEE D. (donne pouvoir à C. LEMAIRE).

Absents :

Messieurs FRANQUE G.A. ; FOURRIER B. ; DEVIGNE G. ;

Monsieur Jean-Michel GALLET est élu secrétaire.

**OBJET : PLUi – MISSION D'ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR
L'ENVIRONNEMENT**

Rapporteur : Christian LEROY

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, l'Agence d'urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure assurera, avec l'appui de ses différents partenaires (PNR, SAGE,...) la réalisation de l'état initial de l'environnement.

Sur la base des éléments produits par l'Agence, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres engagera une mission d'expertise environnementale.

Celle-ci intégrera les dimensions suivantes :

- L'analyse de l'état initial de l'environnement et, le cas échéant, la réalisation d'études complémentaires sollicitées par les services de l'Etat,

- L'analyse des incidences du projet sur l'environnement.

La mission sera engagée, en amont du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Elle comprendra les interventions suivantes :

- Dès la phase PADD, la réalisation de notes de synthèse mettant en évidence les conséquences, avantages et inconvénients des différents scénarios et orientations proposés du point de vue de l'environnement,

- La rédaction, dans le rapport de présentation, de l'analyse des incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du projet sur l'environnement et l'exposé des conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière sur l'environnement,

- La liste, dans le rapport de présentation, des mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement.

La réalisation de ces différents éléments pourrait nécessiter la conduite d'études supplémentaires (analyse faune/flore, caractérisation de zones humides, ...) qui ne peuvent pas être définies a priori.

Le coût estimatif de la mission est de 50.000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** les dispositions énoncées ci-dessus et **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme.

Le Président,

